

Dans le bassin de Lacq, pluies acides, odeurs asphyxiantes et sentiment d'abandon

PAR JADE LINDGAARD ET DONATIEN HUET
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 28 JUIN 2019



Une vue aérienne du bassin de Lacq. © Lacq Plus

Malgré les alertes des riverain·e·s et des écologistes, des usines rejettent toujours plus que les normes autorisées. Une réunion publique d'habitant·e·s s'est déroulée jeudi 27 juin. Une assemblée générale historique de travailleur·e·s des usines du bassin se tient le 1^{er} juillet.

Les picotements peuvent gratter jusqu'au sang, dit-il. Son avant-bras porte des traces de brûlures. Des dépôts noirs s'incrument sur le toit de sa maison, sur le barbecue, dans le jardin, sur la terrasse. La gorge gratte. Le nez est sec. Les yeux pleurent tout le temps. Les maux de tête peuvent durer une demi-journée.

« *Quand on rentre dans la maison, ça sent parfois le gaz, l'œuf pourri*, décrit Bruno Hache, retraité de Total et riverain du bassin de Lacq depuis 1985. « *Il y a trois semaines avec ma femme, on n'a pas pu rentrer dans la maison tellement ça puait. On est allé dîner dehors et on a étiré la soirée.* » Il y a bien un numéro d'alerte. « *Mais ils nous prennent pour des neuneus. "Ça sent quoi ?" Le temps que vous leur expliquiez au téléphone, le nuage est passé.* »

Il y a eu des réunions avec les maires, la préfecture et le directeur de Sobegi, la filiale de Total qui gère la plateforme industrielle : « *"Ce n'est pas normal que vous souffriez, on va travailler."* Mais ça n'a jamais changé. » Il attribue les retombées noires et les odeurs fétides au site d'Arkema, spécialisé dans la transformation chimique de produits contenant du soufre, et proche de son domicile. Selon lui, les nuisances ont commencé il y a trois ou quatre ans.

À Lacq, la crainte grandit de tomber malade à cause des rejets **des innombrables usines qui se côtoient dans le bassin** : 45 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 14 sont catégorisées « *Seveso seuil haut* » et 6 « *Seveso seuil bas* ».

Les cas de cancer sont regardés avec l'inquiétude que cela ne marque le début d'une forme d'épidémie. Des voisin·e·s déménagent. Les maisons se dévaluent. « *On ne veut pas des indemnisations pour aller à l'hôtel, on veut un air pur.* »

En mars 2019, au moment de cette rencontre, Bruno Hache passe ses journées avec les « gilets jaunes » qui tiennent un bout de parking à Artix autour d'une cabane érigée par leurs soins. D'autres salarié·e·s du bassin s'y retrouvent. Son témoignage s'ajoute à la cohorte de personnes réunies au sein de **l'Arsil, l'association des riverains du complexe industriel**, qui depuis 2016 se mobilisent contre la pollution de l'air par les substances chimiques du site.

Notamment des pics d'H₂S, le sulfure d'hydrogène, et la présence d'une nouvelle odeur non identifiée que les services de l'État, la Dreal, sont aujourd'hui chargés d'identifier. Il y a quatre ans, l'association de défense de l'environnement Sepanso avait jeté un pavé dans la mare en révélant une étude jamais publiée jusqu'alors : datant de 2002, une enquête de chercheurs spécialisés en santé publique mettait en évidence une surmortalité dans la zone à proximité du bassin de Lacq chez les personnes de moins de 65 ans (***voir ici notre enquête à ce sujet***).

Mais l'étude n'apportait aucune conclusion sur les raisons de ces décès. Au même moment, des riverain·e·s témoignent de problèmes respiratoires, de céphalées insupportables. Gilles Cassou, président de l'Arsil, part dormir dans sa voiture sur les hauteurs des Pyrénées avoisinantes plutôt que dans son lit pour fuir l'asphyxie, **comme il le racontait à Mediapart en 2016**.

Ce ne sont plus les pollutions historiques de cet ancien site d'extraction de gaz qui sont en cause, mais les impacts des usines pétrochimiques qui ont pris le relais

après le départ de Total, en 2013. Une vingtaine de familles portent plainte pour mise en danger d'autrui, quelques élus locaux demandent des comptes.

En réponse, Santé publique France lance une actualisation de l'étude de mortalité, une étude exploratoire de morbidité (sur les maladies) ainsi qu'une analyse des attentes et du contexte local. Trois ans après, seule cette dernière a été publiée. Les autres sont en cours. Elle montre « *une préoccupation croissante* » pour la santé et l'environnement, « *avec des niveaux d'inquiétude variable* ». Une commission de suivi de site (CSS) est créée, réunissant industriels, État, riverains et associations.

Mais en juillet 2018 un nouveau scandale éclate : l'usine Sanofi de Mourenx, également dans le bassin, émet jusqu'à 190 000 fois plus que le maximum autorisé de bromopropane, une substance cancérigène et susceptible d'altérer la fécondité, **comme l'avaient révélé Mediapart et France Info**. Le site est fermé, des travaux sont conduits, et il est remis en activité.

L'exposition aux toxiques n'est pas un critère de pénibilité

Mais des problèmes de rejets en dehors des normes autorisées, de nuisances et de défaut d'informations au public continuent. Ils ont occupé une réunion publique organisée jeudi 27 juin par la Sepanso dans le village de Maslacq.

« *La situation des rejets des industries du bassin de Lacq reste très problématique : des entreprises enfreignent leurs arrêtés d'autorisation depuis des mois, voire des années en toute connaissance de cause au détriment de la santé des riverains, des salariés et de l'environnement, explique l'association, qui siège au CSS. L'État demande aujourd'hui à vingt entreprises la caractérisation de l'ensemble de leurs rejets atmosphériques (sources et substances). Les études sanitaires programmées en 2016 [...] devaient être rendues entre décembre 2017 et juin 2018 : une simple étude de contexte local a été rendue. Alors peut-on dire que la situation a évolué ? Que les entreprises, l'État et les élus ont tiré les enseignements de l'affaire Sanofi ?* »

La Sepanso met en exergue les usines d'Arkema, à Lacq et Mourenx, toutes deux sur le bassin. À Lacq, l'industriel a demandé l'autorisation d'augmenter sa production de méthylmercaptopan, un composé organofluoré qui sent le chou pourri – servant notamment à donner une odeur forte au gaz et aidant à détecter les fuites.

Mais des problèmes d'étanchéité ont été détectés sur la tuyauterie véhiculant de l'H₂S dans son unité de production. De plus, en février 2018, l'inspection des installations classées a alerté sur ses niveaux élevés de rejets de SO₂, le dioxyde de soufre.

L'industriel brûle par la voie de torchage une partie de ses rejets gazeux, au lieu de les traiter à l'intérieur de ses installations. Tout au long de l'année 2018, des dépassements de valeurs limites d'émissions sont relevés par les services de l'État : dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, oxyde d'azote, DMSO (un solvant).

Selon Arkema, il n'existe pas de corrélation établie entre les dépassements de seuils de rejets autorisés et les nuisances subies par les riverain·e·s, dans une réponse apportée par l'industriel à la préfecture qui relevait que « *les dysfonctionnements de l'unité de traitement des résidus soufrés sont susceptibles d'apporter des nuisances au voisinage* », selon des documents obtenus par la Sepanso. Il s'agit notamment des pluies acides décrites par certain·e·s habitant·e·s.

L'association a déposé plusieurs plaintes depuis 2015. Le groupe de travail de la Sepanso 64 de la zone industrielle de Lacq dit disposer des éléments suffisants pour engager des recours contre Arkema et Sobegi.



Bruno Hache devant sa maison de Lacq, face au complexe industriel, en mars 2019. © JL

Quant à la Sobegi, la filiale de Total qui gère les services de la plateforme de Lacq, elle a été mise en demeure par un arrêté préfectoral en février 2017 pour les rejets atmosphériques au-delà des seuils autorisés de son oxydateur, et pour dysfonctionnement de son incinérateur, depuis au moins 2011.

En juin 2018, l'inspecteur des installations classées demande au préfet l'application immédiate du paiement d'une astreinte journalière de 300 euros pour non-respect des valeurs autorisées pour l'oxydateur et laisse deux mois à l'industriel avant l'application du paiement d'une astreinte de 300 euros par jour en raison du torchage en continu des effluents venant d'une autre unité, au lieu de les traiter par incinération.

L'inspecteur demande également une mise en demeure à l'encontre de l'entreprise pour non-transmission de résultats d'autosurveillance, et absence d'explications. Le rapport a été transmis au procureur de la République. Fin juin 2019, aucune information n'était disponible sur la suite donnée aux sanctions, ni sur la mise en conformité de Sobegi, selon la Sepanso.

L'association de défense de l'environnement interpelle les industriels alors que du côté des salarié-e-s du complexe, une mobilisation inédite se fait jour.

Lundi 1^{er} juillet, une assemblée générale intersite doit se tenir, à l'appel de la CGT, pour y débattre de revendications communes : un an de départ anticipé à la retraite pour cinq ans d'exposition à des produits

toxiques sur son lieu de travail, respect des normes de rejets par les industriels, création d'une véritable fiche de suivi de l'exposition aux produits de tous les travailleur-e-s, remise en place des CHSCT. Les élu-e-s des sites d'Air Liquide, Arekema, Sanofi, Sobegi et Toray appellent à y participer. De mémoire syndicale, c'est la première action de ce type, en dehors des mobilisations contre des fermetures de sites.

C'est aussi la première fois que des personnels du bassin de Lacq portent des revendications communes contre la toxicité de leur environnement professionnel. « *L'exposition aux substances toxiques sur son lieu de travail n'est pas reconnue comme un critère de pénibilité* », dénonce Jean-Michel Poupon, responsable de l'union locale de la CGT.

Le scandale des rejets astronomiques de l'usine Sanofi qui fabrique la Dépakine a déclenché des indignations et des inquiétudes jusque-là tues chez certain-e-s travailleur-e-s des usines du bassin de Lacq. Des ouvriers et ouvrières d'établissements géographiquement proches sont venu-e-s soutenir les personnels de Sanofi à Mourenx. Le projet d'une plateforme commune de demandes a vu le jour. Un préavis de grève est déposé à Toray entre 13 et 15 heures lundi pour permettre aux salarié-e-s de se rendre à l'AG.

« *Aucun ouvrier du bassin de Lacq ne peut prétendre ne pas avoir été mis en contact avec un produit toxique. Les sous-traitants sont les plus exposés* », explique le délégué CGT. *En tant que syndicat, on est conscients que l'industrie doit être présente dans un pays. Mais elles doivent produire sans mettre en danger les salarié-e-s. C'est une question d'investissements dans les conditions de production. C'est une histoire de moyens.* »

Les élus CGT du bassin mettent en cause la priorité donnée par les employeurs à la rentabilité au détriment de la sécurité. Le site d'Air Liquide à Pardies, dans le bassin de Lacq, s'apprête à supprimer son poste de garde. Concrètement, les personnes aujourd'hui chargées d'assurer la surveillance de l'usine vont être

remplacées par un système de surveillance à distance. Ce sera le seul site Seveso « seuil haut » à ne pas disposer de surveillance humaine, selon la CGT.

Face à ces nouvelles revendications des personnels, les industriels du bassin semblent décontenancés. À Sanofi, une grève perlée a démarré il y a 15 jours. « *C'est le premier conflit en plus de 20 ans d'exploitation du site* », explique Jean-Louis Peyren, coordinateur adjoint CGT Sanofi.

Le groupe pharmaceutique vient de nommer un « *facilitateur* » externe pour l'aider à gérer la situation. Une pratique venue du Québec habituellement mise en place en situation de blocage fort entre direction et employé·e·s à l'issue d'un long et dur mouvement social.

C'est pour toutes ces raisons que ce qui se passe dans le bassin de Lacq est à la fois intimement lié à l'histoire industrielle et sociale de ce territoire, mais aussi un précipité révélateur de l'entremêlement des enjeux sociaux et écologique. Ce qu'aux États-Unis on appelle depuis bien longtemps la justice environnementale.

Boîte noire

Cet article a été travaillé en deux étapes : un premier reportage de quelques jours dans le bassin de Lacq en mars, puis une actualisation au gré des nouveaux éléments fin juin.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.